

Gym

Brochure générale

Saison 2024/2025



COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST

1 - Organisation

1.1. Coordonnées et trombinoscope du comité régional Grand Est

Les informations sont mises à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité régional : <https://grand-est.ffgym.fr>

Trombinoscope du comité directeur	Coordonnées des différents services et fonctions
http://grand-est.ffgym.fr/Comites/Comite-du-Grand-Est	https://grand-est.ffgym.fr/Comite/Comite-du-Grand-Est/Services-et-fonctions

2 - Aspects financiers

2.1. Tarification générale (*formations, compétitions, stages, prises en charges, etc.*)

Tous les tarifs sont consultables et téléchargeables sur le site internet : <https://grand-est.ffgym.fr/Base-documentaire/Base-documentaire-administrative>

A savoir :

- Seules les inscriptions réalisées avant la date limite seront prises en compte.
- Tout participant à une action devra être licencié pour la saison en cours.

Pour tout désistement dans les 15 jours précédant l'action :



Sans raison valable :	Avec raison valable : (maladie, contrainte professionnelle, etc. → sur présentation d'un justificatif)
L'ensemble des frais sont dus au Comité Régional	Les frais pédagogiques et les frais de dossier sont dus au Comité Régional

En cas de forfait lors des compétitions :

→ Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire), doit être transmis via Engagym avant la fin de la compétition, ou dans les 48h maxi après la compétition (avec au dos le nom et la catégorie du gymnaste concerné) aux coordonnées suivantes :

- competition@ffgymgrandest.fr pour toutes les compétitions régionales.
- Mails des Conseillers Techniques = CT (aurelie.spaeth@ffgymgrandest.fr pour l'Ouest et le Centre ; competition@ffgymgrandest.fr pour l'Est) pour les compétitions interdépartementales.

2.2. Règlement des frais d'inscription (formations et stages)

2.2.1. Procédure

- Le club réalise ses inscriptions pour une action à partir du formulaire prévu à cet effet, et précise à cette occasion l'adresse e-mail pour l'envoi des informations et de la facture.
- A l'issue de l'action (à J+15), le service finance enverra au club la facture correspondante.
- Le club réalise le paiement par virement bancaire, dès réception de la facture.

2.2.2. Règlement par virement bancaire

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer
le n° d'affiliation du club, le numéro de la facture et le code de l'action :

→ Exemple : **44067.XXX/F1205/Animateur**

Merci de ne pas utiliser le même virement pour régler plusieurs actions.

2.3. Règlement des droits d'engagement

2.3.1. Procédure

☐ Le club réalise ou valide ses engagements auprès du comité régional via l'application Engagym accessible depuis l'extranet du site fédéral : www.ffgym.fr.

🔑 *Validation du paiement sur l'application grâce à l'édition du bordereau d'engagement.*

🔑 **Le club réalise le paiement des engagements par virement bancaire, CB uniquement après la date de forclusion des forfaits (de J-10 à J-3), et une fois le fichier des paiements à effectuer envoyé par le CT.**

2.3.2. Règlement par virement bancaire

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer
le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par
@FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition
→ **Exemple : 44057.XXX/1563/Reims**

Merci de ne pas utiliser le même virement pour régler plusieurs actions.

2.3.3. Règlement par CB

Pour les engagements aux compétitions (départementales, régionales et nationales), les clubs pourront payer par carte bancaire. Cette solution va faciliter le paiement des clubs, simplifier le suivi des règlements et sécuriser les flux financiers entre le club et les comités. En payant par carte bancaire sur EngaGym, l'inscription du gymnaste ou de l'équipe sera automatique et le paiement immédiat.

2.4. RIB du comité régional

Toute demande du RIB du comité régional est à faire en vous adressant au service finance. Le numéro à contacter est le 07.57.58.03.99.

2.5. Modalités de remboursement

Remboursement uniquement par virement bancaire.

Il sera donc demandé aux personnes ou clubs concernés de transmettre **un RIB et la copie de la carte grise du véhicule utilisé au service comptabilité** du comité régional (finance@ffgymgrandest.fr).

Etat de frais de mission = EFM

(Encadrement des actions, responsables et juges convoqués sur les compétitions)

Les EFM sont édités par le secrétariat ou les responsables d'actions et transmises aux personnes concernées par les responsables d'action ou de compétition. Pour les compétitions, ils doivent être complétés, signés et redonnés sur place au délégué fédéral.

Pour les autres actions, ils doivent être envoyés au service comptabilité dans un délai de 15 jours. Dans le cas où le délai serait dépassé, le règlement sera effectué en fin de saison sportive.

Adresse d'envoi :

Comité régional de Gymnastique
Service comptabilité
4 rue Jean Mentelin
BP 95028

67035 Strasbourg Cedex 2

Courriel : finance@ffgymgrandest.fr / Portable : 07 57 58 03 99 / Fixe : 03 88 26 94 68

Factures

(Club accueillant des actions ou compétitions)

Les factures accompagnées des justificatifs (copie des factures acquittées par le club) doivent être envoyées dans un délai de 15 jours. Dans le cas où le délai serait dépassé, le règlement sera effectué en fin de saison sportive.

Adresse d'envoi :

Comité régional de Gymnastique
Service comptabilité
4 rue Jean Mentelin
BP 95028
67035 Strasbourg Cedex 2

3 - Les formations de cadres et de juges

3.1. Accès aux informations

Les informations et documents nécessaires sont mis à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité régional : <http://grand-est.ffgym.fr> (onglet « **Formations** »).

Les différentes **circulaires seront également disponibles, téléchargeables en ligne**, sur notre site internet : rendez-vous dans la rubrique « inscription » ou via cette adresse <https://ffgymgrandest.mp-formation.fr/>

A NOTER :

L'offre globale de formation est gérée au niveau régional et les différents modules sont ouverts **sans contrainte géographique**.

3.2. Procédure d'inscription

Les inscriptions devront être réalisées à partir d'un formulaire en ligne, transmis par mail par le **pôle** formation, accessible à tous.

Il vous suffit de choisir le module de formation, de cliquer sur le bouton « je m'inscris ». Puis finaliser votre inscription en vous connectant à votre panier à l'aide de l'identifiant et mot de passe communiqué par le pôle formation (contactez le pôle formation à l'adresse formation@ffgymgrandest.fr si vous n'avez plus vos codes d'accès).

Se référer au chapitre tarification pour les modalités de règlement des frais liés aux inscriptions : <https://grand-est.ffgym.fr/Formations/Tarification-2024-2025>

3.3. Annulation des formations

IMPORTANT :

- Le CRGGE se réserve le droit d'annuler ou de maintenir les sessions de formation en fonction du nombre d'inscrits sur chaque module. Il n'y a pas de règle fixée : elles seront étudiées au cas par cas.
- Cependant, il est à considérer que certaines formations, étant proposées tous les ans, ne regroupent jamais plus de 3 à 5 stagiaires. Afin d'éviter d'avoir à les annuler, une partie de la formation pourra se faire à distance (en visio-conférence ou en formation à distance FOAD).

4 – La formation des gymnastes

Stages secteur PAS

(Programme d'Accession Sportive)

4.1. Accès aux informations

Les informations du secteur PAS sont mises à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité régional Grand Est Gym : <https://grand-est.ffgym.fr/Pratiques/Haut-Niveau-PAS/Documentation-Stages-PAS>

Elles seront également envoyées directement aux clubs concernés.

4.2. Procédure d'inscription aux stages PAS

○ Les inscriptions devront être réalisées à partir d'un formulaire Google, transmis par mail par le secteur haut niveau.

○ Cliquer sur le lien de la circulaire d'information sur chaque action pour accéder au formulaire (attention, il faut être connecté à Internet), puis compléter le formulaire et cliquer sur « envoyer ». Se référer au chapitre des tarifications de cette brochure pour les modalités de règlement des frais liés aux inscriptions.

○ A l'issue de l'action, le tableau récapitulatif des inscrits et des réservations sera réalisé et communiqué au service finance pour facturation aux clubs.

Stages du secteur compétition

(Filières Performance et Fédéral)

- Stages GAF
- Stages GAM
- Stages GR
- Stages GAC
- Stages TEAMGYM
- Stages AER
- Stages TR / TU

Ces actions sont ouvertes aux entraîneurs et aux gymnastes engagés dans le secteur compétition (fédéral ou performance), désirant y assister pour se former ou se perfectionner. Contacter le responsable de l'action, le conseiller technique de votre interdépartement pour plus de précisions.

Plus d'informations dans vos boîtes mail !

5 - Les compétitions / Généralités

5.1. Calendriers compétitifs

Les calendriers des compétitions sont consultables et téléchargeables sur le site :

<http://grand-est.ffgym.fr/Competitions/Calendrier-competitif>

5.2. Procédure d'engagement

Gestion des engagements par Internet via EngaGym pour tous, y compris les individuel(le)s, équipe(s) ou ensemble(s) hors concours.

Pour les compétitions avec qualification préalable, les gymnastes qualifiés lors des championnats départementaux et/ou compétitions d'orientation, sont automatiquement engagés sur le championnat interdépartemental ou régional suivant. L'ouverture des engagements permet donc aux clubs de les modifier en cas de forfait ou de modifier une composition d'équipe.

Pour les compétitions avec engagement direct au niveau départemental ou interdépartemental, les engagements nominatifs sont à réaliser par les clubs à partir de la date d'ouverture.

Contrôle des licences :

Du niveau départemental au niveau national, le contrôle est **OBLIGATOIRE**.

Il est assuré par le gestionnaire de compétition.

Le club ou les participants (gym, juges et entraîneurs) **doivent présenter leur attestation licence ou e-license** pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

Pénalité pour non-présentation de la licence (ou absence de la photo) : amende de 50€ pour le club

-1 point en compétition départementale ;

-2 points en interdépartementale ;

-3 points en régionale (cf. règlement technique FFG).

5.3. Forfaits et modifications

Ils doivent être signalés le plus rapidement possible :

En utilisant ENGAGYM jusqu'à la date de fin des engagements.

Il faut alors désinscrire le gymnaste ou l'équipe forfait ou réaliser la modification de composition d'équipe/d'ensemble/de formation.

Pour toutes les compétitions, les clubs qualifiés pour une compétition de l'échelon supérieur mais ne désirant pas y participer doivent le signaler à l'issue de la compétition qualificative.

DÉCLARATION DES MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'ÉQUIPE

- Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées par le gestionnaire de compétition sont prises en compte ;
- À moins de 5 jours de la compétition, **seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées**. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni.

DÉCLARATION DES FORFAITS

Pour tout forfait signalé à partir de la date de forclusion, les droits d'engagements seront dus. Une amende pourra être facturée (2 fois le prix unitaire d'engagement) en l'absence de présentation d'un justificatif (à transmettre au maximum 2 jours après la compétition à l'adresse du gestionnaire).

5.4. Jurys

Les réunions de juges sont obligatoires. Il est préconisé qu'il y ait une réunion à chaque changement de jury, ou au minimum, une par journée de compétition.

Dans certaines disciplines, la réglementation fédérale prévoit une tolérance pour les clubs débutants en compétition. Se référer aux règlements techniques FFG.

Toutefois, cette tolérance n'est valable que pour une durée limitée. Un contrôle sera effectué pour les compétitions interdépartementales et régionales.

Les clubs concernés ne fournissant pas de juge devront régler **l'amende pour juge absent, d'un montant de 200 € pour les compétitions régionales et de 100€ pour les compétitions interdépartementales.**

Par ailleurs, pour certaines catégories, un niveau minimum de diplôme est exigé.

Des formations de juges du niveau 1 au niveau 4 vous sont proposées par le CRGGE et la FFGym chaque saison, pour permettre à tous de se former rapidement dans les meilleures conditions : charge aux clubs concernés d'inscrire les personnes ressources en formations.

Lorsqu'un club qualifié, devant présenter un juge, déclare forfait avant la parution officielle des jurys (à J-15 avant la compétition), les clubs suivants sont susceptibles d'être sollicités. Un club déclarant forfait après la parution des jurys, doit contacter dans les meilleurs délais le / la responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

5.5. Musiques

Pour toutes les disciplines, la gestion des musiques se fait avec DJGym. Les clubs devront effectuer le chargement des musiques sur DJGym en amont des compétitions, le comité régional se chargeant ensuite de les récupérer.

Pour plus de précisions sur le fonctionnement de DJGym (connexion et transfert des musiques), se référer au tutoriel en ligne sur le site de la fédération.

Afin de respecter vos droits sur les créations et montages musicaux, le comité régional s'engage à respecter les droits d'auteur et à ne diffuser aucune des données enregistrées.

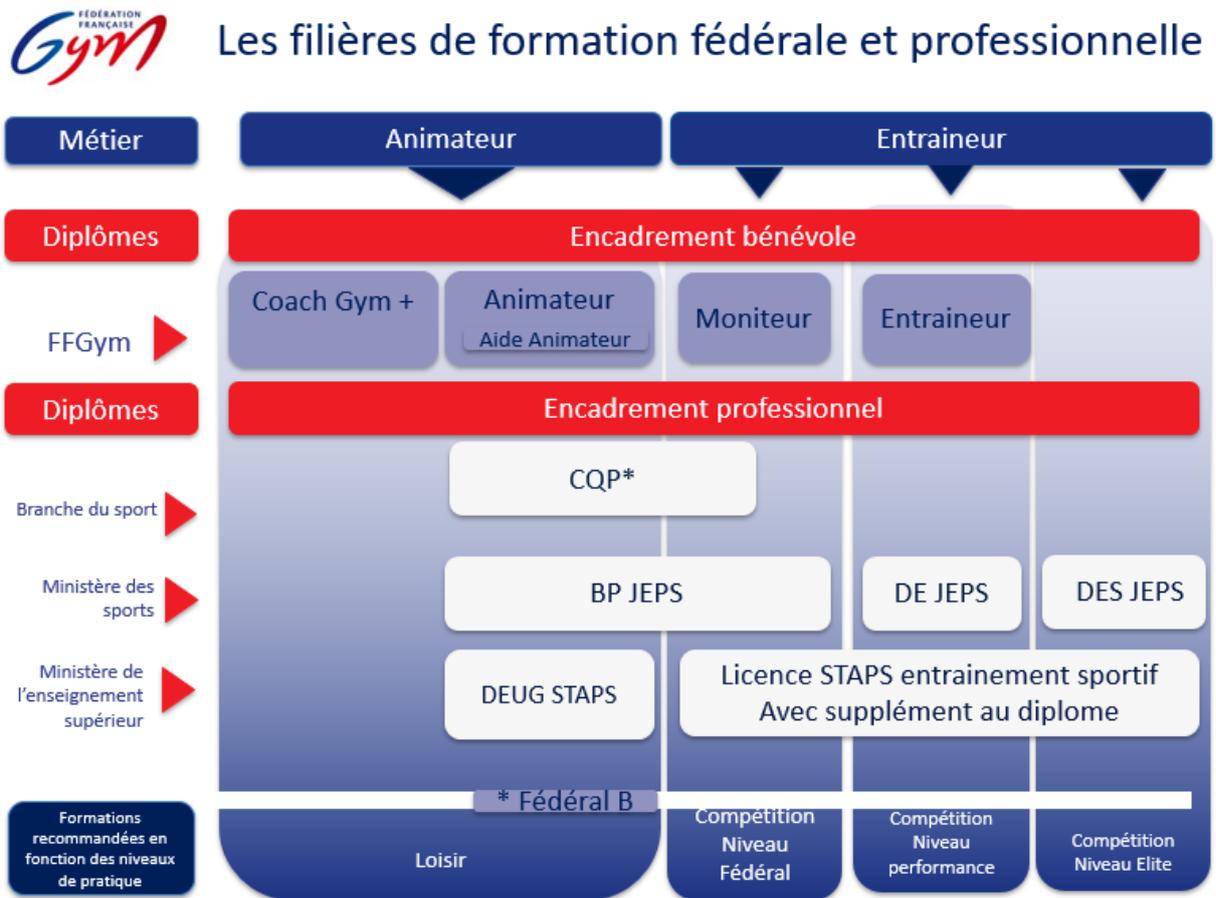
5.6. Palmarès

Sur chaque compétition, les palmarès intermédiaires seront accessibles et visibles via la page live.ffgym.fr.

Les palmarès sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai.

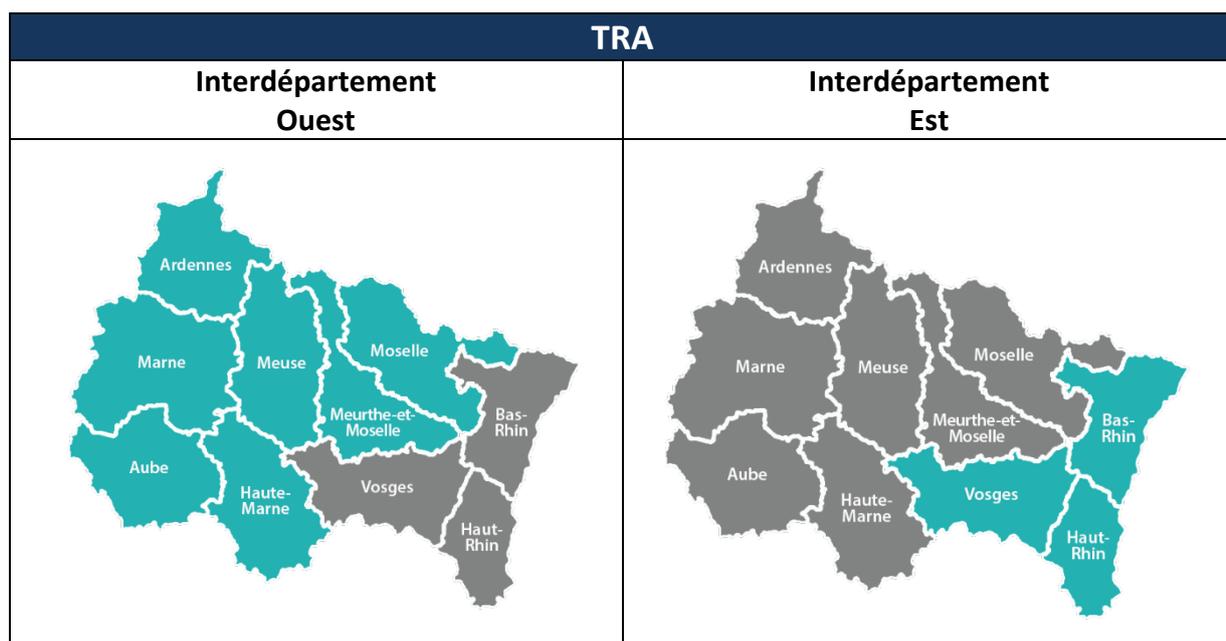
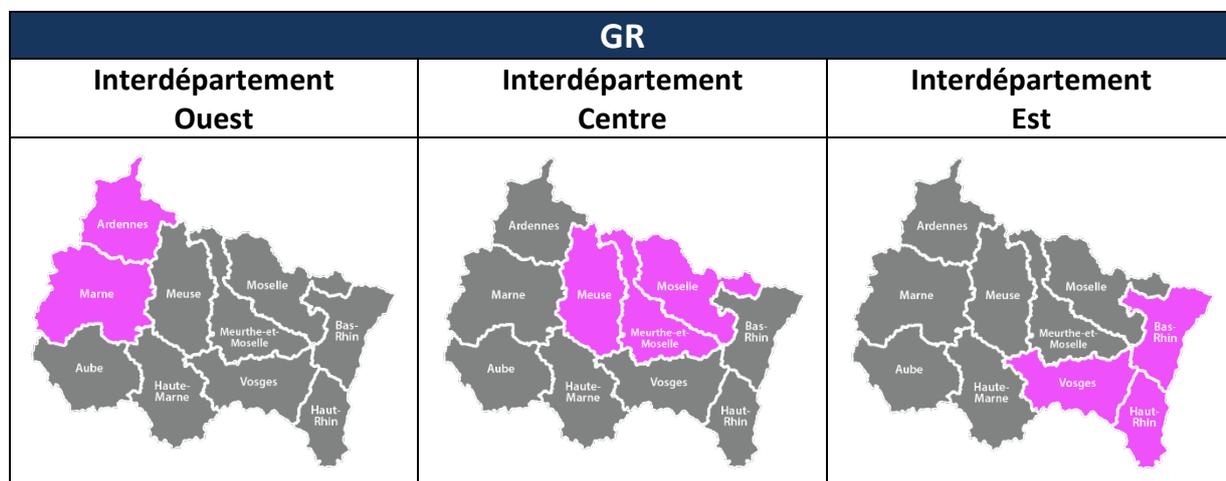
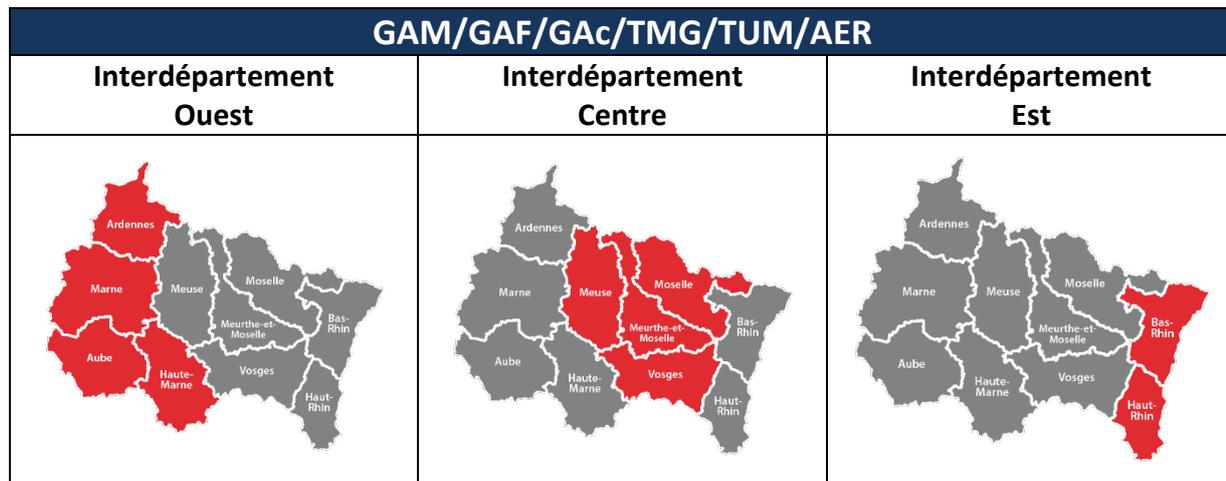
Tenue des gymnastes lors du **palmarès** : **tenue de compétition ou survêtement complet du club en individuel**. Pour les ensembles/synchro/unités/équipes, tenue identique pour tous les gymnastes. **Pénalité de 2pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe si non-respect.**

5.7. Règlements des encadrements bénévoles/professionnels



Précisions : attention aux prérogatives des diplômes professionnels pour l'encadrement des gymnastes, notamment en filière performance

5.8. Cartes des interdépartements en compétition



- <https://grand-est.ffgym.fr/Competitions/Systeme-competitif>